

part. Il participe à une transaction qui met en péril nos services de santé, d'éducation et autres services économiques et sociaux essentiels.

La motion dont la Chambre est saisie recommande au gouvernement d'informer le public et de l'encourager à contribuer à résoudre le problème. J'appuie cette recommandation de tout coeur. Les Canadiens ont besoin de connaître les faits à propos de la gravité du problème de l'économie souterraine et à propos de ce qu'on peut faire pour en réduire la gravité.

Le gouvernement a reconnu cette vérité fondamentale et a fait de l'information un élément fondamental de son plan d'action visant à réprimer l'économie souterraine.

Au cours de l'année dernière, les fonctionnaires de Revenu Canada ont consulté activement des particuliers et des associations partout au Canada.

Avec l'Institut canadien des comptables agréés, par exemple, le ministère a établi un comité de travail chargé d'enquêter sur les causes de l'économie souterraine, d'examiner les techniques de vérification, de déterminer la formation qui aiderait à retracer les revenus non déclarés ou déclarés en partie et d'identifier les possibilités de réduire le coût et le fardeau administratif de l'observation de la loi pour les entreprises et les particuliers.

Ces organismes font ensuite connaître à leurs membres les risques qu'il y a à s'engager dans l'économie souterraine. Le message est simple. Chaque citoyen et chaque entreprise a un rôle à jouer dans l'élimination de l'économie souterraine. Les particuliers peuvent commencer par refuser de faire affaire avec des entreprises et des travailleurs qui demandent d'être payés en espèces. Les entreprises peuvent faire leur part en refusant de travailler «sous la table».

• (1830)

La publicité accrue que le ministre du Revenu national fait pour dénoncer ce problème a un effet. Le nombre de divulgations volontaires, c'est-à-dire de personnes qui font volontairement des démarches pour régulariser leur situation fiscale, a doublé depuis un an. Je crois que l'idée d'accorder une amnistie restreinte, pour les intérêts et les pénalités qu'il doit, au contribuable qui déclare de son propre chef des revenus auparavant non déclarés est une bonne idée qui encouragera encore plus de Canadiens honnêtes à déclarer la totalité de leurs revenus.

Je suis convaincu que nous faisons des progrès dans notre lutte contre l'économie souterraine et d'autres formes de fraude fiscale et je félicite le député de Mississauga-Sud pour ses efforts en vue de stimuler la discussion sur ce sujet. Je prie instamment les députés de transmettre le message à leurs électeurs.

En tant que gouvernement, nous avons reconnu la nécessité de prendre des mesures pour regagner la confiance et le respect des citoyens, et nous faisons notre part. J'exhorte les députés à parler à leurs électeurs de l'économie souterraine, de la gravité de ce problème et de la façon dont nous pouvons l'atténuer, et j'exhorte les Canadiens à faire leur part en n'encourageant pas cette activité nuisible.

### Ajournement

**Le président suppléant (M. Kilger):** Cela met fin au débat sur la motion d'initiative parlementaire M-382.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Kilger):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LES SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Antoine Dubé (Lévis, BQ):** Monsieur le Président, mon intervention va porter sur une réponse, à mon avis insatisfaisante, qui m'a été donnée lors de la période des questions du 28 septembre dernier, alors que je m'adressais au ministre du Développement des ressources humaines, question qui avait deux volets: l'assurance-chômage et la formation professionnelle.

Voilà que dans sa réponse, le ministre du Développement des ressources humaines s'est livré à un commentaire que je qualifierais d'un peu indécent puisqu'il m'a répondu, comme il n'acceptait pas ma position vis-à-vis de la formation professionnelle:

... ça ne tourne pas rond dans sa tête. J'ai ici une lettre qu'il m'a écrite pour me demander d'appuyer un projet à l'intention des jeunes parrainé par le gouvernement fédéral dans sa circonscription. Je suis très heureux de lui dire que je lui assurerai mon appui à l'égard de ce projet s'il peut m'assurer qu'il appuiera le non le 30 octobre.

**M. Crête:** Inacceptable.

**M. Dubé:** Comme mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup me le suggère, c'est tout à fait inacceptable parce que c'est un mépris de la démocratie.

Le ministre du Développement des ressources humaines est pourtant un parlementaire de longue expérience. C'est un parlementaire qui a vécu pendant neuf ans au moins le rôle de l'opposition. Pendant neuf ans, et j'ai lu et relu beaucoup de ses discours, il s'est livré à des critiques assez sévères à l'endroit des réalisations du gouvernement conservateur, et c'était son rôle de le faire. Je ne critique pas le fait qu'il l'ait fait. Lorsqu'il était dans l'opposition, c'était son rôle de le faire, de critiquer les programmes du gouvernement.

Dans ce cas-ci il parle d'une lettre, et le lendemain, le secrétaire parlementaire m'a précisé qu'il y avait une deuxième lettre qui touchait deux projets. Je rappelle les projets en question. C'était un projet parrainé par Ateliers Jeunesse de mon comté, un projet qui s'appelait JET, qui visait à créer une banque d'emplois